

Règlement du concours de nouvelles « Et le jeu commença... » organisé par le cherche midi éditeur

Article 1 Objet du concours

LE CHERCHE MIDI ÉDITEUR, dont le siège social est situé 23, rue du Cherche-midi 75006 Paris RCS Paris 311945604.

organise un concours de nouvelles sur le thème : « Et le jeu commença... »

La participation au concours est gratuite.

Article 2 Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure désirant y participer, résidant en France, à l'exception des personnes ayant un lien juridique avec la société organisatrice.

Pour participer les candidats devront obligatoirement indiquer leurs noms et coordonnées (adresse postale, adresse mail, téléphone) et envoyer leur nouvelle à l'adresse suivante : etlejeucommenca@cherche-midi.com.

Les participants devront également préciser le titre de la nouvelle et joindre une courte biographie.

Enfin, les participants devront impérativement joindre le formulaire présent en Annexe 1 du règlement, dûment rempli et accepté.

Chaque candidat ne peut proposer qu'une seule nouvelle.

Article 3 Thème du concours

La nouvelle doit comporter un titre (différent du thème) et porter sur le thème : « Et le jeu commença... ». Il doit s'agir d'un texte de fiction, sous quelque forme que ce soit : récit, polar, science-fiction, conte, pastiche, fantastique, aventure...

Le participant au concours déclare et garantit à la société organisatrice :

- que la nouvelle qu'il envoie n'a jamais été publiée au préalable, quel que soit le type de publication, quelle que soit la date de celle-ci, quel que soit le mode de reproduction, quel que soit le territoire ;
- que la nouvelle qu'il envoie n'est pas sur le point d'être publiée en vertu d'une convention de quelque nature que ce soit, qui prend ou prendra effet à tel moment, pour tel mode de publication, sur tel territoire ;
- que la nouvelle qu'il envoie ne s'inspire pas, directement ou indirectement, d'un texte déjà publié précédemment quel que soit le genre, le mérite et la valeur de ce texte, quel que soit le territoire de publication ;
- que la nouvelle qu'il envoie ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, l'atteinte aux bonnes mœurs ou la contrefaçon.

Le participant s'engage, pendant toute la durée du concours et jusqu'à la proclamation des résultats, à ne pas participer à une compétition similaire et à ne pas soumettre la nouvelle remise à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit.

Article 4 Présentation du texte

La nouvelle, écrite en langue française, devra comporter au maximum 6 000 signes (espaces compris).

Le texte devra être envoyé sous forme de fichier Word. Aucun texte écrit ou saisi sur un format papier ne sera accepté.

Article 5 Les dates du concours

Le concours est ouvert le 18 février 2014 et sera clos le 15 avril 2014, à minuit (heure de Paris). Les textes envoyés après cette date ne seront pas pris en compte.

Article 6 Le jury

Les nouvelles seront soumises à un jury composé d'artistes, d'écrivains et de journalistes, d'éditeurs du cherche midi et de représentants de la Française des Jeux, son partenaire dans la réalisation de l'ouvrage.

Après délibération, il désignera 15 lauréats en tenant compte, au-delà des exigences prévues aux articles 3 et 4, de critères de qualité littéraire, d'originalité de l'histoire, de style, de vocabulaire...

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

La délibération du jury se déroulera fin mai 2014.

Article 7 Les lauréats

Les 5 premières nouvelles lauréates seront éditées dans un ouvrage publié par LE CHERCHE MIDI ÉDITEUR et vendu en librairie, à partir du 16 octobre 2014.

Ces 5 nouvelles lauréates, ainsi que les 10 nouvelles suivantes, seront mises en ligne sur les supports numériques du CHERCHE MIDI ÉDITEUR. et de la Française des Jeux, son partenaire de l'édition de cet ouvrage.

Les lauréats seront personnellement informés des résultats du concours dans un délai de 45 jours après la date limite de participation.

Chaque lauréat autorise la société organisatrice à citer ses noms, prénoms, commune de résidence, à reproduire sa nouvelle ou tout ou partie, et éventuellement à la retravailler (corrections orthographiques, tournures grammaticales), à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent concours, sans autre contrepartie que le prix reçu.

Aucun message ne sera envoyé aux personnes non sélectionnés.

Dans le cas où les coordonnées d'un lauréat se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et sa nouvelle ne sera donc pas publiée.

Article 8 Contrôles et réserves

La société organisatrice se réserve le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de suspendre sine die ou de modifier le règlement de ce concours. Ces changements ne pourront toutefois intervenir qu'après information préalable sur les supports numériques du CHERCHE MIDI ÉDITEUR.

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

La société organisatrice se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

La société organisatrice se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

Article 9 CNIL

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce, en écrivant à l'adresse du concours de nouvelles :

Concours de nouvelles « Et le jeu commença... » – Le cherche midi éditeur - 23, rue du Cherche-midi 75 006 Paris.

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent concours de nouvelles a pour unique finalité l'organisation dudit concours et sera détruit à l'issue du délai mentionné à l'article 11 ci-dessous.

Article 10 Consultation du règlement

Le règlement pourra être consulté sur le site internet du CHERCHE MIDI ÉDITEUR ou être obtenu gratuitement, en précisant le nom de l'opération, par courriel en écrivant à info@cherche-midi.com ou par courrier postal en écrivant à :

Concours de nouvelles Le cherche midi éditeur « Et le jeu commença... » – Le cherche midi éditeur - 23, rue du Cherche-Midi 75006 Paris

Article 11

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la société organisatrice, dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent concours de nouvelles ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.

Annexe 1 :

Cession de droits

Je soussigné _____ (ci-après « le Participant »)

demeurant à _____

né(e) le _____

à _____

de nationalité _____

cède au cherche midi éditeur, situé 23, rue du Cherche-midi 75006 Paris, le droit de reproduire la nouvelle dont il est l'auteur et qui aura été sélectionnée par un jury de professionnels dans le cadre du présent jeu-concours, dans l'ouvrage provisoirement intitulé intitulé « Nos jours de chance », ainsi que sur les sites internet et supports numériques du cherche midi éditeur et de la FDJ.

Cette autorisation est donnée sans restriction ni réserve.

Le Participant cède notamment à l'éditeur le droit de reproduire la nouvelle sélectionnée sur tout support graphique actuel ou futur (notamment édition de librairie, de poche, club, de luxe, illustrée, par voie de presse...), de l'adapter en tout ou partie et de reproduire ces adaptations sur tout support graphique ou tout autre support d'enregistrement (notamment, numérique, magnétique optique et électronique...), actuel ou futur.

Il cède à l'éditeur le droit de représenter la nouvelle sélectionnée et ses adaptations par tout procédé actuel ou futur et notamment par lecture publique, présentation publique, télédiffusion par tout moyen ainsi que par tout mode de télécommunication.

La présente cession est consentie à titre exclusif, pour la durée de la propriété littéraire d'après les lois françaises et étrangères ainsi que les conventions internationales actuelles et futures, y compris les prorogations qui pourraient être apportées à cette durée, pour tout pays et en toutes langues.

L'éditeur assurera l'exploitation des droits mentionnés ci-dessus soit par lui-même, soit par cession, licence ou autorisation à des tiers.

La présente cession est effectuée à titre gratuit.

Le participant déclare que la nouvelle soumise dans le cadre du présent jeu-concours ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, l'atteinte aux bonnes mœurs ou la contrefaçon. Il garantit à l'éditeur la jouissance des droits relatifs à la nouvelle contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque.

Une fois les résultats du présent jeu-concours proclamés, les participants non sélectionnés reprendront l'entière disposition des droits cédés sur leur nouvelle.

Pour accord :

Fait à : le

Nom *du signataire*